



Commune de ROQUEFIXADE

## COMMUNE DE ROQUEFIXADE

Séance du 17 décembre 2022

<b>Membres en exercice :</b>	9	Date de la convocation:
<b>Présents :</b>	8	L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel SABATIER
<b>Votants:</b>	8	<b>Présents :</b> Michel SABATIER, Nicolas CONNORD, Amandine RAUZY, Jean-Barthélémy MARIS, Paul PERILHOU, Jacques RIVIÈRE, Eveline AUTHIÉ, Dominique DUMONS
<b>Pour:</b>	8	<b>Représentés:</b>
<b>Contre:</b>	0	<b>Excusés:</b> Marc VALLVE
<b>Abstentions:</b>	0	<b>Absents:</b>
		<b>Secrétaire de séance:</b> Amandine RAUZY

**Objet: Vote de crédits supplémentaires - log\_sociaux**

**Délibération n°: DE\_2023\_003**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-751.00	
6541	Créances admises en non-valeur	751.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ROQUEFIXADE, les jour, mois et an que dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Maire, Michel SABATIER

